

Chiffres clés



Le risque des professionnels de santé en 2024

1

Portefeuille MACSF

Baisse des déclarations en 2024, proportionnelle à l'évolution du portefeuille, d'où une légère baisse du taux de sinistralité



596 854

sociétaires professionnels de santé couverts par la MACSF en RCP* (+2,65% comparé à 2023)



4 053

déclarations de dommages corporels enregistrées (-5,02% comparé à 2023)



0,71%

le taux de sinistralité** 2023, stable sur 1 an (0,73% en 2023)

Sinistralité des médecins

Les médecins représentent 30% du portefeuille total des assurés en RCP à la MACSF et concentrent près de la moitié des déclarations corporelles reçues (45%)



179 815

médecins couverts par la MACSF en RCP (+3,07% comparé à 2023)



1 810

déclarations de dommages corporels enregistrées (-5,29% comparé à 2023)



1,01%

le taux de sinistralité** 2024, en baisse sur 1 an (1,10% en 2023)

Top 3 du nombre de déclarations

Le top 3 des spécialités médicales, tous statuts confondus, ayant adressé le plus de déclarations (en valeur absolue) reste inchangé par rapport à 2023.



Les médecins généralistes

325 déclarations contre 319 en 2023



Les chirurgiens orthopédiques & traumatologiques

290 contre 284 en 2023

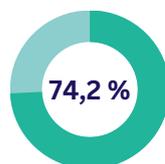


Les ophtalmologistes

201 contre 224 en 2024

Top 3 des fréquences de sinistralité pour les médecins libéraux

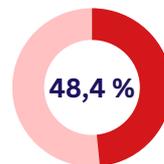
L'exposition au risque médico-légal est très hétérogène selon les spécialités médicales. Depuis plusieurs années, les chirurgiens sont les plus fréquemment mis en cause.



74,2 %

Neurochirurgie

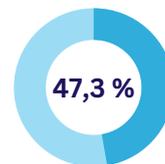
67,7% en 2023



48,4 %

Chirurgie viscérale et digestive / chirurgie générale

56,7% en 2023



47,3 %

Chirurgie orthopédique & traumatologique

47% en 2023

Sinistralité des autres professions de santé

En 2024, la chirurgie dentaire est en tête des professions les plus mises en cause



6,03%

le taux de sinistralité des **30 992 chirurgiens-dentistes MACSF** (6,48 % en 2023)



0,03%

le taux de sinistralité des **135 875 infirmiers MACSF** (0,03 % en 2023)



0,19%

le taux de sinistralité des **19 137 sages-femmes MACSF** (0,17 % en 2023)



0,27%

le taux de sinistralité des **45 658 kinésithérapeutes MACSF** (0,29 % en 2023)



10,33%

le taux de sinistralité des **1 491 vétérinaires MACSF** (10,47 % en 2023)



Le risque des professionnels de santé en 2024

2

Les décisions de justice

Un nombre de décisions civiles et pénales en baisse mais un niveau de sévérité des magistrats inédit.



304

décisions de justice (294 décisions civiles et 10 pénales), **en baisse de 15%** par rapport à 2023



876

professionnels de santé et établissements de soins poursuivis dont **517 au civil** (588 en 2023) et **14 au pénal** (20 en 2023)



75 %

des décisions civiles prononcent la condamnation d'un professionnel de santé mis en cause (70 % en 2023)



40 %

de décisions de condamnation au pénal (36 % en 2023)

Top 3 des spécialités médicales les plus poursuivies au civil

Un trio inchangé depuis plusieurs années. Au sein de la chirurgie, les 3 spécialités les plus poursuivies sont la chirurgie orthopédique, la chirurgie viscérale et digestive et la chirurgie maxillo-faciale.



Chirurgie

106

(En nombre de professionnels poursuivis)



Médecine générale

54

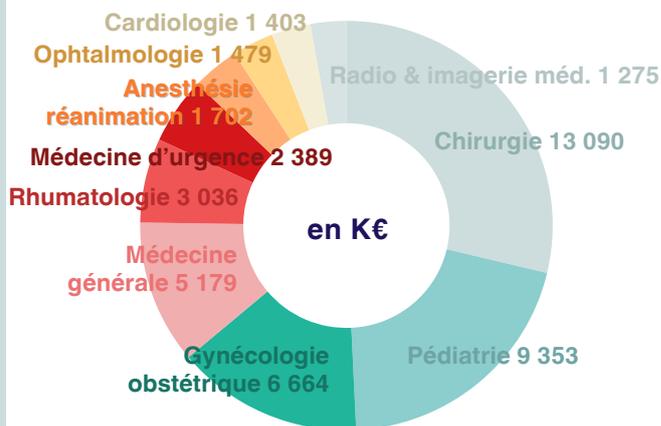


Anesthésie réanimation

34

Top 10 des coûts d'indemnisation des décisions civiles

Le montant des indemnités allouées par les juridictions civiles en 2024 est stable alors même que le nombre de décisions civiles a diminué de 15%.



en K€

Les avis CCI***

Les patients continuent de préférer les procédures CCI plutôt que la voie juridictionnelle pour obtenir une indemnisation.



752

saisines de CCI, en baisse de 9% par rapport à 2023



406

avis rendus après expertise, en baisse de 4% par rapport à 2023



1 240

professionnels de santé poursuivis, en baisse de 1% par rapport à 2023



34,2 %

des professionnels de santé mis en cause en CCI sont considérés comme fautifs (21% en 2023).

Les **10 plus fortes indemnités** 2024 représentent un montant cumulé de **34,16 millions d'euros**. Elles ont concerné majoritairement des pédiatres, des cliniques, des gynécologues obstétriciens, des médecins généralistes et des chirurgiens.

*RCP : Responsabilité Civile Professionnelle

**Taux de sinistralité : Fréquence du nombre de sinistres (en dommages corporels) pour 100 sociétaires.

*** CCI : Commissions de Conciliation et d'Indemnisation